

II

Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrices d'un emploi durable



RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2019

Session de février 2019

\\ Synthèse de la mission

L'évolution de l'activité économique est particulièrement difficile à appréhender. En effet, les indicateurs macro-économiques dessinent des tendances parfois contradictoires et les perspectives sont soumises à d'importantes inconnues. Conflits internationaux, menaces de guerre commerciale, interrogations sur la constitution d'une nouvelle bulle financière, conditions du Brexit non encore définies, tensions sociales en France et en Europe sont autant d'éléments de contexte qui fragilisent la reprise économique amorcée en 2017, mais qui dès 2018 a connu un premier ralentissement. Force est de constater que, faute de confiance, après un cycle de forte croissance, l'économie mondiale hésite.

Pour autant, l'économie française continue de croître, le chômage baisse et demeure, en Bretagne à un niveau nettement inférieur à la moyenne nationale, même si cette diminution se fait à un rythme très ralenti. Enfin, un très grand nombre d'entreprises sont toujours confrontées à de fortes difficultés de recrutement pour répondre aux opportunités de marché qui s'offrent à elles.

Ce contexte de grande incertitude, qui pèse sur les entreprises bretonnes, oblige à répondre concomitamment aux enjeux de court et de plus long termes. Il s'agit tout autant de soutenir les entreprises dans leurs défis immédiats, qu'il s'agisse de développement ou de passage de difficultés que de les accompagner dans leur adaptation nécessaire aux évolutions induites par les marchés et les chocs technologiques. Ces évolutions sont notamment prises en compte dans les objectifs de la Breizh COP qui font des enjeux des transitions des opportunités majeures pour renforcer la performance de notre économie et la compétitivité de nos entreprises. La prise en compte de ces objectifs conduira la Région, en 2019, en lien avec ses partenaires, à revisiter ses dispositifs d'intervention pour les adapter aux nouveaux enjeux et nouvelles priorités.

Elle devra le faire, cette année encore, dans un contexte des finances publiques particulièrement contraint. On rappelle notamment la fin de la contribution de l'Etat qui compensait (à hauteur de 28 M€) pour partie l'arrêt de l'intervention économique des départements et qui avait permis d'initier plusieurs dispositifs d'interventions au profit des TPE/PME.

L'approfondissement de l'intervention régionale se fera avec une double préoccupation. Celle de renforcer le croisement des politiques économiques et d'orientation et de formation professionnelle, notamment dans le cadre des futurs contrats d'objectifs avec les branches. Celle de renforcer le partenariat avec les collectivités territoriales, dans le cadre notamment du Service Public de l'Accompagnement des Entreprises (SPAÉ).

Ainsi, la Région va continuer à :

- aider l'agriculture bretonne à poursuivre son évolution pour adapter sa production aux attentes du consommateur, qu'il s'agisse des questions sanitaires, de traçabilité ou des enjeux environnementaux ;
- poursuivre la mutation de l'éco-système, de l'innovation et du développement économique, dans l'objectif double d'une rationalité optimale des fonds publics et d'une meilleure lisibilité de l'offre pour les acteurs économiques ;
- soutenir la pêche bretonne dans le contexte du BREXIT ;
- poursuivre la déclinaison de la stratégie portuaire régionale pour s'assurer au mieux de la coordination des équipements au bénéfice du territoire, en faisant de ces outils spécifiques des atouts concurrentiels au profit de leur hinterland.

L'agriculture bretonne a su répondre à un nombre important de défis au cours des dernières années. On pense notamment à celui de la qualité de l'eau où la méthode bretonne du partenariat pour se fixer des objectifs partagés, a produit ses effets et est aujourd'hui citée en exemple. Il convient de continuer à l'accompagner dans l'ensemble des mutations auxquelles elle est confrontée ; l'enjeu pour elle est de répondre aux évolutions sociétales majeures qui se traduisent par des changements de modes de consommation de plus en plus radicaux et rapides. Ils se traduisent en

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission . 2

Répartition des crédits
par chapitre 5

Programme 201 8

Programme 202 10

Programme 203 12

Programme 204 14

Programme 205 16

Programme 206 18

Programme 207 20

Programme 208 22

Programme 209 24

Répartition des AP et AE
par actions 26

particulier par un niveau d'exigences renforcées sur la traçabilité, la justification de l'origine et du mode de production...

Le succès des mesures agro-écologiques et environnementales dans la programmation actuelle du FEADER est la démonstration de la bonne appropriation par la profession agricole de ces nouveaux enjeux. Il s'agira, dans le cadre de la Breizh COP, de conforter le soutien à ces évolutions pour permettre à l'agriculture bretonne de produire en réduisant au maximum son empreinte environnementale. Cela pourra notamment prendre la forme innovante de dispositifs d'ingénierie financière. L'enjeu est de faire de la Bretagne la région par excellence du « bien manger ». C'est un défi auquel les acteurs adhèrent avec enthousiasme et qui fait des transitions une opportunité majeure.

La Région continuera par ailleurs, à s'investir pour peser sur les orientations de la future Politique Agricole Commune qui devra prendre en considération les spécificités d'une agriculture familiale majoritairement tournée vers l'élevage et la polyculture.

Un effort tout particulier, via le lancement d'un appel à projet spécifique, sera dédié à la filière avicole qui, après avoir craint début 2018, au moment de la procédure judiciaire de Doux, un effondrement, doit aujourd'hui relever un nouveau défi : assurer la reconquête des marchés domestiques par une hausse de la qualité produite. Cela passera nécessairement par un accompagnement de la modernisation du parc de bâtiments vieillissants et l'installation de jeunes exploitants.

La problématique de la transmission est d'ailleurs un sujet global en agriculture, avec la montée en puissance à poursuivre du dispositif BRIT Agricole.

La pêche bretonne est, elle dans l'attente de l'impact des conditions de mise en place du Brexit. C'est sans doute le secteur d'activités qui est le plus impacté par ce processus au vu des zones de pêche au sein desquels les navires bretons exercent leur métier. Dans ce contexte, la politique maritime de la Région en 2019 se concentrera sur la poursuite et l'accélération de la mise en œuvre du FEAMP, qui est le principal outil financier en faveur des filières halieutiques et des projets maritimes sur le territoire. En 2018, plus de 150 dossiers ont été payés pour quasiment 7 M€. La programmation a également bien avancé avec 12 M€ de dossiers sélectionnés, soit 25% de l'enveloppe globale de 47 M€ attribués à la Région.

Parallèlement, la recherche de synergies et de mutualisations de projets et d'action à l'échelle de l'ensemble des places portuaires de pêche se poursuit, avec le groupement interportuaire dont la création a été actée par l'ensemble des concédants à l'été 2018.

Au-delà, les perspectives pour cette filière seront actualisées au regard des débats en cours sur les instruments financiers post 2020. Ces travaux constitueront à la fois une perspective structurante pour le projet Breizh COP mais aussi, une contribution forte à la Stratégie Bretonne Mer et Littoral (SBML) dont le plan d'action sera finalisé au printemps prochain. L'action se concentrera sur les chantiers jugés prioritaires dans la mise en œuvre de la SBML au travers de l'animation régionale qu'offre la Conférence Régionale Mer et littoral, ainsi que de la feuille de route mer et littorale, transverse à l'ensemble des politiques régionales, validée en juin 2018.

La politique de soutien à l'innovation est poursuivie en s'appuyant sur un éco-système qui a été fortement rationalisé ces dernières années. Cette dynamique se consolide avec la concrétisation de la fusion des 2 CRITTs. La labellisation des 7 pôles de compétitivité ligéro-bretons, dans le cadre de la Phase 4 de la politique de l'Etat, est une reconnaissance de leur qualité et la démonstration de la pertinence du soutien qui leur a été octroyé. Il sera poursuivi en renforçant encore la mise en place d'indicateurs de résultats.

La capacité à mobiliser des fonds européens pour soutenir l'adaptation des filières socles de l'économie bretonne, en lien avec BDI, va être poursuivi. Il s'agit notamment de s'assurer d'une optimisation de la prise en considération des enjeux autour du numérique, dans une optique de diffusion des atouts qu'il offre pour l'ensemble des filières. De nouveaux appels à projets vont être lancés dont un spécifique autour de l'agro-alimentaire, duplication de ce qui a été fait pour l'agriculture dans le cadre du programme Agritic.

L'articulation avec la politique d'enseignement supérieur et de recherche va se poursuivre afin de pouvoir décliner une stratégie cohérente dans les discussions avec la Commission Européenne, dans la détermination de la future S3 bretonne.

Le recours aux dispositifs d'ingénierie financière va encore être renforcé, avec la constante préoccupation de maximiser l'usage des enveloppes en faveur des TPE/PME ou des projets qui permettent les meilleurs effets de levier sur d'autres sources de financement telles que le FEADER. Il est à noter que les attentes vis à vis de la puissance publique sont de plus en plus importantes. Il s'agit donc de veiller à mettre en œuvre des outils qui ont vocation à se régénérer, voire à permettre la génération de plus-values qui couvrent les pertes et permettent ainsi de supporter un niveau de "risques" plus important.

De la même manière que les entreprises du secteur du tourisme ont pu accéder aux dispositifs dits de droit commun en 2018, 2019 verra un ciblage particulier à destination des entreprises du secteur de la culture et notamment de l'audiovisuel dans l'objectif de conforter cette filière en croissance.

La Région fait du soutien aux entreprises industrielles une priorité, compte tenu de leurs externalités positives, de leur effet d'entraînement sur l'emploi, sur les compétences, sur l'innovation et de leur rôle dans l'aménagement de la Région. Les actions qui leur sont dédiées pour leur permettre de répondre aux enjeux de "l'usine du futur" et notamment le dispositif Breizh Fab, va encore être accentuée. Il s'agira de la développer de la manière la plus coordonnée qui soit, avec l'action proposée par l'Etat dans le cadre du PIA qui sera opérée par Bpifrance. Il s'agira aussi d'y intégrer l'industrie agro-alimentaire afin qu'elle bénéficie en plus des accompagnements existants de ce programme. Au vu de l'identification d'un nombre important d'entreprises à fort potentiel sur ce secteur et là aussi en lien avec Bpi, un accélérateur de croissance va être lancé en Bretagne en plus de celui qui est en train d'émerger à l'échelle nationale.

Le fonds de co-investissement régional Breizh Up, qui a trouvé toute sa place, va être redoté de 10 M€, pour continuer à soutenir la croissance d'entreprises à potentiel, sur le segment sensible qu'est l'amorçage. De même, la Sembreizh va également se voir dotée de moyens additionnels pour continuer à accompagner des entreprises qui ont besoin de trouver des solutions de portage immobilier pour pouvoir se développer sur des segments et/ou territoires où le marché ne produit pas pleinement son œuvre.

Dans la continuité des rencontres de la vie associative, des réponses innovantes seront apportées pour contribuer à satisfaire des besoins sociaux non couverts, en s'appuyant sur une appropriation par les territoires de problématiques qui leur sont propres et des acteurs déjà implantés au profit de l'emploi de proximité. La confortation des structures d'accompagnement (tags, pôles de l'ESS, ...) se poursuit, sans éluder la question de la mutualisation éventuelle de certaines fonctions support.

Sur la question des infrastructures portuaires, dix ans après le transfert par l'Etat des ports de Brest, Lorient et Saint-Malo, puis la prise de compétence sur 19 ports départementaux en 2017, la Région consolide sa stratégie. L'arrivée à terme de plusieurs concessions portuaires, en 2019, est l'opportunité pour le Conseil régional de se réinterroger sur la gouvernance de ces ports.

La Région a l'ambition de conforter l'encadrement de ses délégations. C'est l'objectif des nouveaux projets de contrats avant fin 2019, proposés aux candidats à la gestion des ports de Saint-Malo, Lorient et Concarneau, dans le cadre des procédures lancées fin 2018.

Il s'agit d'élaborer des modèles économiques porteurs de développement et plus équilibrés entre autorité concédante et concessionnaire. En effet, depuis 2007, plus de 150 M€ ont été investis par la Région pour l'entretien et le développement des infrastructures portuaires. Il s'agit donc bien de conjuguer la pertinence des efforts financiers de la puissance publique, à une ambition partagée avec tous les acteurs portuaires, pour permettre le développement des ports.

C'est pourquoi, dans le cadre des procédures en cours pour le renouvellement des contrats de concession, les candidats sont invités à proposer dans leurs offres une stratégie en termes de développement économique des trafics et des activités, de performances sociales et environnementales. A Brest, l'extension du domaine portuaire au terminal EMR et l'actualisation du schéma de référence « Port de Brest 2040 », confortent un partenariat avec Brest Métropole et la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine de Bretagne Occidentale (CCIMBO).

La question de la gouvernance se pose aussi sur les ports dont la Région a pris la compétence en 2017. Une expertise juridique, financière et technique des 11 ports gérés par les communes, assurant pour l'essentiel la desserte des îles, a été réalisée et partagée avec les communes gestionnaires, en 2018.

En s'impliquant davantage dans la gouvernance de ses ports, la Région affirme son ambition maritime, pour que les ports soient une composante majeure du développement des territoires. Les consultations qui ont présidé à l'élaboration de la Breizh COP ont mis en évidence la nécessité environnementale d'un report modal du transport routier vers le fret maritime. Dès lors qu'une offre logistique performante est proposée, les ports constituent une composante essentielle de la multimodalité, alors que des opportunités nouvelles s'offrent, notamment dans le contexte du Brexit et de la croissance mondiale du transport maritime.

Les services portuaires constituent aussi une opportunité pour des développements industriels. C'est le sens même de l'extension du port de Brest par poldérisation, réalisée pour accueillir des industries dans le domaine des énergies marines renouvelables. Les ports constituent donc un atout majeur du développement économique et industriel de la Bretagne.

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Autorisations d'engagement

	AE		Total AE
	938	939	
Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation			
P.0201 Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance		12 900 000	12 900 000
P.0202 Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne		4 700 000	4 700 000
Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi			
P.0203 Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises		2 735 000	2 735 000
P.0204 Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises		3 140 000	3 140 000
P.0205 Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité		4 082 000	4 082 000
P.0206 Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques		6 312 000	6 312 000
Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire			
P.0207 Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire		6 950 000	6 950 000
Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer			
P.0208 Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime		2 555 000	2 555 000
P.0209 Développer le système portuaire	2 902 500		2 902 500
	2 902 500	43 374 000	46 276 500

→ Autorisations de programme

	AP		Total AP
	908	909	
Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation			
P.0201 Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance		9 200 000	9 200 000
P.0202 Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne		8 600 000	8 600 000
Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi			
P.0203 Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises		13 150 000	13 150 000
P.0204 Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises		17 110 000	17 110 000
P.0205 Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité		465 000	465 000
P.0206 Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques			
Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire			
P.0207 Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire		20 900 000	20 900 000
Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer			
P.0208 Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime		5 790 000	5 790 000
P.0209 Développer le système portuaire	21 200 000		21 200 000
	21 200 000	75 215 000	96 415 000

→ Crédits de paiement de fonctionnement

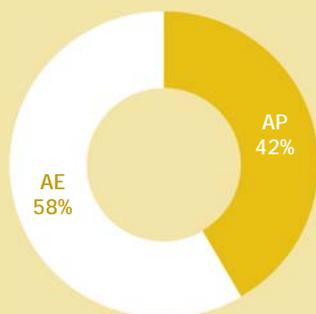
	CPF		Total CPF
	938	939	
Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation			
P.0201 Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance		12 200 000	12 200 000
P.0202 Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne		10 100 000	10 100 000
Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi			
P.0203 Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises		2 308 000	2 308 000
P.0204 Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises		3 260 000	3 260 000
P.0205 Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité		4 265 000	4 265 000
P.0206 Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques		6 525 000	6 525 000
Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire			
P.0207 Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire		9 320 000	9 320 000
Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer			
P.0208 Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime		2 821 000	2 821 000
P.0209 Développer le système portuaire	2 802 500		2 802 500
	2 802 500	50 799 000	53 601 500

→ Crédits de paiement d'investissement

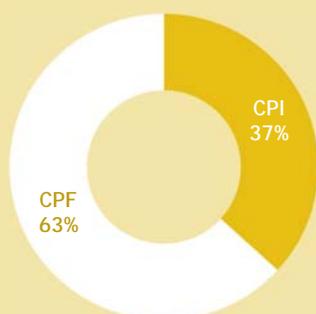
	CPI		Total CPI
	908	909	
Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation			
P.0201 Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance		7 100 000	7 100 000
P.0202 Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne		4 400 000	4 400 000
Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi			
P.0203 Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises		10 120 000	10 120 000
P.0204 Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises		20 010 000	20 010 000
P.0205 Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité		450 000	450 000
P.0206 Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques			
Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire			
P.0207 Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire		14 050 000	14 050 000
Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer			
P.0208 Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime		4 900 000	4 900 000
P.0209 Développer le système portuaire	65 638 400		65 638 400
	65 638 400	61 030 000	126 668 400

Programme 201

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

9 200 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

12 900 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

7 100 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

12 200 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance

\\ Raison d'être du programme

Le programme 201 a pour objectif de contribuer au développement de l'innovation en Bretagne partout et pour tous, quels que soient les entreprises (start-up, TPE, entreprises industrielles...), les filières ou les types d'innovations (technologiques, sociales, organisationnelles...), en appui sur une gamme de dispositifs d'aides aux entreprises, et sur un écosystème permettant d'accompagner l'émergence et le développement de projets innovants.

Dans le cadre stratégique de la Glaz Economie (SRDEII) et de la Stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3), les actions menées en 2019 s'inscriront également dans la dynamique de la Breizh COP, en particulier pour les appels à projets qui seront lancés cette année, pour le transfert de technologies Santé et Biotechs d'une part, et pour l'expérimentation d'innovations numériques d'autre part.

Courant 2019, la Région engagera l'évaluation de la Stratégie régionale de recherche et d'innovation 2014-2020 (S3), permettant d'initier les réflexions pour la future S3 (2021-2027), liée notamment à l'anticipation de la future programmation des fonds européens. Les enjeux des transitions, numérique, écologique et industrielle, affichés par la Breizh COP et reconnus comme des leviers majeurs d'innovation par l'étude menée par le CESER en 2018, seront intégrés aux réflexions initiées cette année.

\\ 2019 en actions

→ Soutenir un écosystème régional d'innovation efficient, dans une dynamique de lisibilité, de visibilité et de simplification

En 2019, la Région va poursuivre son soutien aux 5 catégories d'opérateurs dédiés à l'innovation, chacun centré sur un cœur de métier complémentaire, au service de l'économie bretonne : la SATT Ouest Valorisation filiale de valorisation des universités, les centres d'innovation technologique au service de leurs filières, les Technopoles / French Tech ancrées dans les territoires pour accompagner les projets des entreprises innovantes, le réseau « CCI innovation » pour faire naître l'innovation dans les entreprises industrielles et les secteurs traditionnels, et enfin les Pôles de Compétitivité positionnés comme animateurs des domaines d'innovation stratégiques et assembleurs de compétences pour des projets collaboratifs entre entreprises et laboratoires de recherche (programme 202). Ces acteurs de l'innovation permettent d'accompagner la diffusion et le transfert de technologies dans les filières prioritaires régionales, de répondre aux besoins d'innovation des entreprises bretonnes, et de développer les interfaces et synergies entre la recherche académique et les entreprises.

Chaque type d'opérateur est essentiel au développement de l'innovation en Bretagne mais cet écosystème doit encore poursuivre ses efforts de lisibilité et de visibilité, tant sur le territoire que vis-à-vis de l'extérieur dans une logique d'attractivité. Après une montée en puissance des 7 technopoles bretonnes en 2017, regroupées au sein de la fédération régionale 7TB, la simplification de l'écosystème s'est largement poursuivie en 2018, avec plusieurs évolutions telles que le regroupement des actions des CCI en matière d'innovation au sein du réseau « CCI Innovation » (convention cadre 2018-2020), l'arrêt du financement de l'association du Pôle agronomique de l'Ouest (les Pôles de Compétitivité Valorial et Vegepolys ayant repris ses missions essentielles) ou encore la fusion entre la technopole Rennes Atalante et la French Tech Rennes Saint-Malo, devenues Le Pool. En 2019, ce mouvement va se poursuivre avec la fusion des deux CRITTs ID2Santé et CBB/Capbiotek, permettant de disposer d'un opérateur puissant et lisible au service des filières Santé et Biotechnologies et de leurs innovations. Dans cette logique, la Région poursuivra aussi son soutien à la fédération des centres techniques des filières alimentaires, ACT FOOD Bretagne. Les synergies seront renforcées entre ACT Food Bretagne, le Centre Culinaire Contemporain, et le Pôle de Compétitivité Valorial, au service du « bien manger » en Bretagne.

→ **Accélérer les transformations des entreprises et des filières bretonnes en appui sur le déploiement d'une gamme de dispositifs INNO pour toutes les entreprises et d'appels à projets ciblés**

En appui sur la nouvelle gamme de dispositifs INNO, en lien étroit avec Bpifrance (dotations d'investissement), la Région entend poursuivre le soutien des innovations bretonnes, technologiques, marchés ou sociales, de toutes nos filières et pour tous types d'entreprises. En 2018 ce sont ainsi près de 200 projets soutenus, au travers de nos différents dispositifs, qu'il s'agisse de soutenir l'émergence de start-ups, le développement des PME de haute technologie, ou d'accompagner les TPE des secteurs traditionnels à innover.



Grâce à l'ensemble de ces outils d'accompagnement (Maturation, Incubateur Emergys, PHAR, BreizhUp,...) la Bretagne s'est hissée à la 3ème place des Régions françaises en 2018, lors du concours national de création d'entreprises innovantes, ILab. Afin d'accompagner l'accélération de ces entreprises innovantes et qu'elles passent le cap de start-up à PME structurée, un « accélérateur régional d'entreprises innovantes » (scale-up) va être envisagé en 2019 par la Région et Bpifrance, pour être opéré par les 7 Technopoles.

Nos entreprises bretonnes doivent s'engager dans des mutations majeures pour répondre en particulier aux transitions sociales, numériques et environnementales. L'adaptation de nos PME en particulier par l'innovation est cruciale, pour positionner la Bretagne en tête des Régions innovantes.

Outre la seconde édition de l'Appel à projets « INNO Avenir Filières » dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir, lancée en novembre 2018 par Bpifrance pour l'émergence de projets d'innovation collectifs structurants pour nos filières (2 projets retenus en 2018 pour 1,3 M€ d'aides), deux appels à projets seront réengagés en 2019, en les inscrivant dans le cadre des objectifs de transition de la Breizh COP :

- Un appel à projet pour le transfert de technologies des filières Santé et Biotechs, en appui sur les CRITT ID2Santé et CBB/Capbiotek (en cours de fusion) ;
- Un appel à projet pour l'expérimentation d'innovations numériques, organisé autour de deux « relevés » annuels des projets, comme en 2018. Les orientations de cet appel à projets pourront par ailleurs intégrer des expérimentations pouvant impliquer la Région, par exemple dans le cadre de la politique des transports (BreizhGo), du Tourisme (e-BreizhConnexion), ou de l'émergence d'une plateforme de gestion des données publiques (#TransfoNumérique).

→ **Observer, animer et promouvoir la Bretagne innovante sur des secteurs d'avenir**

Pleinement inscrites dans les enjeux de transition de la Breizh COP, en 2019, les actions en matière d'observation, d'animation et de promotion de la Bretagne s'appuieront notamment sur Bretagne Développement Innovation, ses métiers socles (observation, promotion) et ses « Grands Projets Structurants » (SmartGrids, Voile de Compétition, Cybersécurité, Energies Marines Renouvelables, Electronique-Numérique). Dans le cadre du Programme structurant de croisement de filières Electronique/numérique et de la bannière Agretic, BDI va cette année renforcer l'animation d'un programme collectif dédié à « l'Usine Agroalimentaire du Futur », en appui sur l'écosystème régional et notamment sur l'ABEA et Valorial, et la nouvelle implantation du CEA Tech en Bretagne, pour contribuer à l'innovation des procédés dans les filières alimentaires et à leur visibilité (CFIA, SIAL, SPACE).

La Région reconduira par ailleurs son soutien aux dynamiques d'animation centrées sur l'innovation, de la Cybersécurité (European Cyber Week), des mobilités, de la santé (Connectathon 2019), Cleantech Open France... Par ailleurs, en appui sur Id2santé et Valorial, la Bretagne accueillera aussi pour la première fois en octobre 2019 à Rennes l'événement international NutrEvent, salon et convention d'affaires dédiés à la nutrition-santé et à la promotion des savoir-faire breton, au service de la dynamique bretonne du « bien manger ».

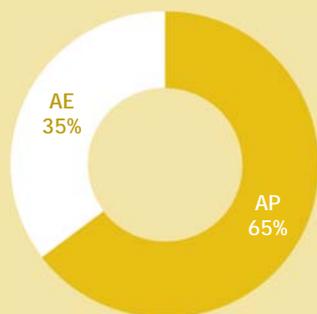
Enfin, la Région renforcera en 2019 son engagement dans la politique européenne de recherche et d'innovation, d'une part en restructurant le réseau régional des acteurs de l'accompagnement de projets européens de Recherche et d'innovation, le réseau NOE Bretagne, et d'autre part en s'impliquant directement dans des programmes européens (Projet CYBER Interreg Europe, Programme Era-net Cofund EMR ou encore Agri-Agro et Numérique...).

Les actions du programme

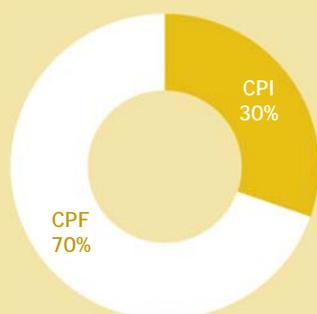
- Favoriser un environnement propice à l'innovation
 - Soutenir les projets d'innovation tout au long de la chaîne de l'innovation
 - ✓ Accompagner le transfert de technologies et la création de start-up
 - ✓ Favoriser les projets industriels innovants
 - Gouvernance, coordination et promotion de l'innovation
-

Programme 202

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

8 600 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

4 700 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

4 400 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

10 100 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne

\\ Raison d'être du programme

Le programme 202 permet d'accompagner les domaines d'innovation stratégiques bretons, en s'appuyant en particulier sur les Pôles de Compétitivité. Positionné sur les enjeux de moyen terme des domaines d'innovation bretons et par conséquent pleinement inscrit dans les transitions de la Breizh COP. Ce programme est largement partenarial, d'une part avec l'Etat et les autres Régions françaises, et d'autre part avec les EPCI bretons au sein d'un système unique en France de « Guichet unifié » des collectivités bretonnes géré par la Région. L'année 2019 sera charnière pour l'ensemble des actions de ce programme, qu'il s'agisse des Pôles de Compétitivité qui vont entrer dans leur phase 4 (2019-2022), de la réaffirmation de l'investissement des collectivités bretonnes dans les projets collaboratifs de R&D, et des projets structurants des filières qui font leur mue et accélèrent.

\\ 2019 en actions

→ Nouvelle stratégie des Pôles de Compétitivité : la Phase 4 (2019-2022)

La Région soutient les Pôles de compétitivité œuvrant en Bretagne depuis leur création en 2005, Pôles qui sont aujourd'hui bien intégrés dans l'écosystème régional d'innovation aux côtés des Technopoles, des Centres d'innovation technologiques, de la SATT Ouest Valorisation ainsi que des agences régionales BDI et BCI. La constance de l'action publique auprès des Pôles a certainement fortement contribué à développer une culture collaborative entre acteurs académiques et entreprises de mêmes secteurs, qui manquait à notre région. Cet acquis doit être conforté dans le but de favoriser les synergies et la création de valeur et d'emplois sur les territoires.

Pour cette phase 4 (2019-2022), les modalités de poursuite de cette politique nationale avec un copilotage régional, ont été définies dans le cadre de la publication d'un appel à projets en juillet 2018. Les Pôles de Compétitivité ont déposé leurs projets « sous couvert des Régions » en octobre 2018, visant une sélection de Pôles pour le début 2019. Cet appel à projets national réaffirme clairement un recentrage des Pôles sur leur cœur de métier de montage de projets collaboratifs structurants y compris au niveau européen et d'animation d'écosystèmes structurés de recherche et d'innovation. 5 critères d'appréciation des Pôles y sont définis : objectifs atteints sur la phase 3, rôle moteur d'écosystèmes d'innovation atteignant une masse critique, gouvernance et budget équilibré & solide, performance en matière d'usine à projets collaboratifs sur des secteurs stratégiques, et dimension européenne & internationale à fort potentiel.

L'Etat prévoit un budget de « fonctionnement » des Pôles passant de 18 M€ en 2019 à 9 M€ en 2022, répartis sur objectifs. L'appel à projet prévoit aussi la réduction du nombre de Pôles, de 68 Pôles de compétitivité à moins de 50 dès 2019.

Pour la Région Bretagne, toujours en lien étroit avec la Région des Pays de la Loire et les EPCI bretons, l'objectif est de maintenir une dotation stable de fonctionnement des Pôles sur la période 2019-2022 (1,5 M€ au total). Aucune compensation des baisses de dotations de l'Etat ne pourra être envisagée, et par souci de cohérence avec les évolutions induites par ce dernier, la collectivité va revoir ses modalités de financement des Pôles pour la phase 4, en conservant une part de subvention fixe permettant de supporter en partie les frais de fonctionnement, mais aussi une part variable sur objectifs dans les appels à projets européens, nationaux, régionaux et inter-régionaux (type AAP PME). Cette part variable cherchera à prendre en compte la capillarité du Pôle sur l'ensemble du territoire breton.

Les principaux Pôles œuvrant sur le territoire breton ont vocation à être acteurs de cette Phase 4, Valorial pour les filières alimentaires, Images et Réseaux pour le numérique et ses applications, Id4Car pour la mobilité, Mer Bretagne Atlantique pour les innovations maritimes, EMC2 pour les technologies industrielles, Pôle du Végétal et Atanpôle Biothérapies pour la filière Santé.

→ L'investissement des collectivités bretonnes dans les projets collaboratifs de R&D entre entreprises et laboratoires réaffirmé

Les projets collaboratifs de R&D constituent un investissement majeur pour la collectivité, visant à mettre en synergie recherche publique et recherche privée au service des grandes transitions et de l'emploi. C'est cette logique d'investissement qui sera désormais celle de la collectivité, pour développer des actifs à haute valeur ajoutée et les produits/services ou procédés de l'économie bretonne de demain. La Région ajoute à cette préoccupation le souci de pouvoir mesurer le « retour sur investissement » sur son territoire des financements octroyés, en termes de création de valeur, ainsi que, dans un souci d'efficacité, celui d'une parfaite articulation des Pôles de Compétitivité avec les autres acteurs de l'écosystème, telle que la mission régionale d'accompagnement des entreprises innovantes bretonnes portée par les 7 technopoles.

Le guichet unique des collectivités a été refondé en 2018 pour 3 ans, afin de s'ouvrir à l'ensemble des EPCI volontaires, dans la continuité de la démarche de contractualisation Région/EPCI, avec plus d'une vingtaine d'entre eux qui peuvent désormais cofinancer les projets collaboratifs des PME bretonnes aux côtés de la Région, que ces projets s'inscrivent dans un cadre régional, inter-régional, national ou européen. En 2019, dans le contexte de la phase 4, il conviendra de poursuivre l'intégration d'autres EPCI qui le souhaiteraient.

Le dispositif historique national cofinancé Etat-Régions du FUI (Fonds Unique Interministériel) sera restructuré en 2019 au niveau national en dispositif « PSCP-Régions » (Projets Structurants des Pôles de Compétitivité avec les Régions), qui sera géré par Bpifrance au niveau central, en lien avec la DGE (Direction Générale des entreprises), le SGPI (Secrétariat Général pour les Investissements - d'avenir) et les Régions partenaires.

Après 3 éditions du nouveau dispositif régional en appui sur le FEDER, un 4ème appel à projets FEDER « l'innovation collaborative au croisement des filières » sera piloté en lien avec les 7 Pôles de Compétitivité œuvrant en Bretagne. Après le soutien de 30 projets collaboratifs innovants depuis 2016, les retombées des premiers projets vont être mesurées courant 2019. Un suivi spécifique des projets issus de cet appel à projet régional sera donc mené.

→ Une nouvelle dynamique des projets structurants inscrits dans les transitions bretonnes

Les différents projets structurants bretons de recherche et d'innovation en support des Domaines d'innovation Stratégiques, inscrits dans les transitions numériques, industrielles et énergétiques, vont tous connaître une nouvelle étape du soutien régional en 2019 :

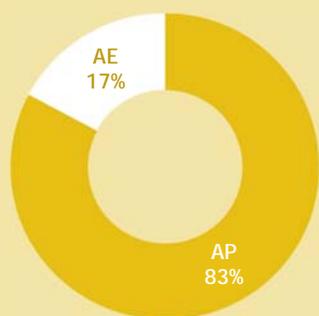
- IRT b-Com : en continuité de 2018, la Région poursuivra la dégressivité de son soutien en fonctionnement au profit de l'investissement dans des projets, et sous la forme d'un appel à projets amenant les PME à collaborer avec l'IRT (en appui sur le Pôle Images et Réseaux), à construire en 2019. L'IRT, qui dispose désormais d'une société de valorisation lui permettant de générer des revenus, se voit conforté par l'Etat qui poursuit son soutien jusqu'en 2025 (2020 initialement) en augmentant sa dotation de 20 M€.
- France Energies Marines : après une période de préfiguration de l'ITE sous forme associative (Institut de Transition Energétique), France Energies Marines devrait se refonder sous la forme d'une SAS (Société par Actions Simplifiées) et être enfin reconnu comme ITE par l'Etat. Dans ce cadre, la Région pourrait être amenée à entrer au capital de la SAS (une étude a été lancée en décembre 2018). Un autre Institut de Transition Energétique devrait s'implanter en 2019 en Bretagne, dédié aux transitions de la filière Bâtiment par l'innovation. L'ITE « NOBATEK-INEF4 » basé en Nouvelle Aquitaine crée en effet une antenne bretonne, en particulier positionnée sur les enjeux de transition numérique.
- Excelcar : la plateforme initiée en 2015 et dédiée à l'excellence des processus industriels de la mobilité, va muter en 2019 pour changer de dimension : après une phase d'amorçage réussie, un programme ambitieux de démonstration et de recherche industrielle sera mené sur la période 2019-2021, impliquant un nouveau site de plus de 3000 m² sur le Campus dédié à l'Industrie du Futur de la Janais.
- Porté par la Fédération ACT Food Bretagne (Cf. P 201), le projet collectif tremplin Carnot « Agrifood Transition » poursuivra en 2019 ses actions de recherche-action au service des filières alimentaires bretonnes, pour contribuer aux transitions engagées dans les secteurs agricoles et agroalimentaires et le « bien manger ». Agrifood Transition devra lui aussi accélérer en 2019, pour viser la reconnaissance d'Institut Carnot de plein droit en 2020 (label Ministère de l'Enseignement Supérieur recherche innovation).

Les actions du programme

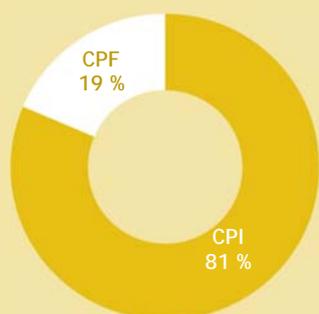
- Contribuer au développement de l'activité des pôles de compétitivité
 - ✓ Soutenir l'animation et la promotion des pôles de compétitivité
 - ✓ Soutenir les projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité
 - Accompagner les projets structurants
-

Programme 203

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

13 150 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

2 735 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

10 120 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 308 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises

\\ Raison d'être du programme

Parmi les entreprises créées en 2010 en Bretagne, deux tiers sont toujours présentes en 2015 (source INSEE). Cette part est la plus élevée des régions françaises. Il convient de souligner également que le taux de recours aux dispositifs d'aide à la création ou reprise d'entreprises est plus important en Bretagne qu'au niveau national.

Aussi, la Région Bretagne continue de faire de la création et de la reprise d'entreprises un levier majeur de développement économique, en mobilisant ses interventions sur le développement de l'entrepreneuriat, l'accompagnement des porteurs de projet de création ou de reprise et le soutien aux chefs d'entreprises.

Elle s'appuie sur un ensemble cohérent d'outils d'ingénierie financière visant à constituer les maillons d'une chaîne du financement d'entreprise couvrant des étapes clés depuis la preuve du concept à sa cession. Ces interventions sous forme de garanties d'emprunt, prêts d'honneur, fonds propres et quasi fonds propres visent systématiquement la recherche d'un effet levier sur les financements privés.

\\ 2019 en actions

→ **Un pilotage renforcé du dispositif d'accompagnement des porteurs de projet, au service du développement économique**

Après une année transitoire en 2017, le nouveau dispositif Pass Création (accompagnement des créateurs ante et post création-reprise), a été mis en place en 2018 sur l'ensemble de la Bretagne (100 points d'accueil).

La première année de mise en œuvre a permis la concrétisation des partenariats établis par l'ensemble des structures historiques d'accompagnement à la création-reprise d'entreprises qui ont répondu à l'appel d'offres (groupements en cotraitance sur les départements du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan ou sous-traitance sur le département des Côtes d'Armor).

En 2019, grâce à l'année de recul, il sera possible de renforcer le pilotage du dispositif, toujours dans l'objectif d'assurer un développement économique régional équilibré et en optimisant l'accompagnement des porteurs de projet. Avec un suivi qualitatif renforcé (respect du cahier des charges, fluidité des partenariats) et une analyse des résultats (typologie des publics accompagnés, respect de l'individualisation des durées de parcours, reprises/créations effectives, répartition géographique, pérennité...).

→ **Une offre complète et complémentaire des entrepreneurs bretons**

En complément de Pass Création, la Région est attentive aux chefs d'entreprises en difficulté en apportant une aide à l'association EGEE, afin qu'elle mobilise du temps et des conseils, ainsi qu'aux chefs d'entreprises ayant fait faillite, en aidant l'association 60 000 rebonds.

→ **Un soutien au développement de l'entrepreneuriat**

La Région poursuivra également, en 2019, son soutien au développement de l'entrepreneuriat, par sa présence au salon Entreprendre dans l'Ouest (8 500 visiteurs en 2017), par son soutien au projet européen AWE de l'association Entreprendre Au Féminin en Bretagne, destiné aux femmes défavorisées porteuses de projet, et aux réseaux d'accompagnement de femmes qui ont le souhait de devenir cheffes d'entreprise.

→ **Doublement du capital de Breizh Up et nouvelle dynamique de BJE**

Afin de contribuer à l'émergence des pépites de l'économie de demain, plusieurs leviers de financement sont mobilisables pour accompagner la phase d'amorçage à haut risque des entreprises innovantes du territoire (fonds de maturation / SATT / fonds de prêts d'honneur PHAR / prêts d'amorçage avec Bpifrance / fonds GO Capital Amorçage et

Breizh Up). L'ensemble de ces briques constitue un double atout pour le territoire, en offrant aux jeunes pousses un terreau fertile pour se développer et en attirant des projets exogènes.

Créé en 2015 par le Conseil Régional, son unique actionnaire, le fonds breton de co-investissement Breizh Up, doté d'un capital initial de 10 M€ -dont 8 M€ de fonds européens- a su trouver sa place dans l'écosystème de l'amorçage en Bretagne. Il bénéficie d'un réseau étoffé de partenaires -depuis les cinq réseaux bretons de business angels, aux fonds d'investissements régionaux et nationaux- avec lesquels il a réalisé quinze investissements dans de jeunes entreprises innovantes du territoire couvrant l'ensemble des domaines d'innovation stratégique. Les participations du portefeuille, investies au tout début de la vie de l'entreprise, sont en phase de croissance et auront besoin, à plus ou moins long terme, d'apports complémentaires en fonds propres pour poursuivre leur développement.

Breizh Up ne pourra continuer à étoffer son portefeuille tout en gardant la capacité d'accompagner ses participations actuelles dans la durée que si la société dispose des moyens nécessaires. Au regard de la dynamique de la société, le doublement du capital -prévu dès le début du projet à l'horizon 2019 ou 2020- doit s'envisager dès à présent.

En parallèle, pour accroître la lisibilité de l'offre régionale de financement fonds propres, Bretagne Jeune Entreprise va changer de nom au cours de l'année 2019, cette identité nouvelle permettant de mieux l'identifier comme outil partenarial au service de la croissance et surtout de la transmission des PME bretonnes.

→ Vers un plan des transmissions d'entreprises

La transmission d'entreprises demeure un enjeu majeur face à la perte potentielle d'emplois et de compétences que représentent les 32 200 entreprises bretonnes dont le dirigeant est âgé d'au moins 55 ans, et les 198 000 salariés (*) qui y travaillent. Les outils d'accompagnement et de financement régionaux existent et interviennent pour doper l'apport en fonds propres (BRIT ou BJE), ou pour faciliter le financement de la reprise/transmission (outils avec BPIFrance). La problématique de la transmission réside davantage dans la capacité à mobiliser les entreprises pour qu'elles s'y préparent, et leur proposer les outils adaptés à leur situation. En effet, les besoins d'accompagnement s'avèrent très différents s'il s'agit d'une entreprise artisanale ou commerciale, ou d'une transmission de PME. Pour 2019, une approche segmentée des transmissions pourrait être engagée visant à renforcer les partenariats entre les différentes structures d'accompagnement (experts comptables, consulaires, organisations professionnelles, réseaux professionnels), adapter et mettre en avant les outils existants (ex. BJE), et expérimenter des actions nouvelles sur des territoires (cf. expérimentation dans le cadre de la conférence sociale).

Un segment tout particulier va être mis en avant, celui de l'identification puis de l'accompagnement de salariés d'entreprises artisanales en phase de transmission, pour leur permettre de franchir le cap important du salariat à l'entrepreneuriat. Des soutiens en formation et la capacité à optimiser l'usage des dispositifs financiers existants (notamment BRIT), sont une des clés du succès. Le travail avec la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bretagne sera essentiel. Par ailleurs, l'identification et la mise en relation de repreneurs pour les PME/PMI en lien avec les Chambres de commerce et d'industrie vont être poursuivies, notamment autour du site « Reprendre en Bretagne ». Quant aux commerçants, en lien avec les EPCI, le dispositif PASS COMMERCE ARTISANAT pourra être adapté à des besoins spécifiques si cela s'avérait utile.

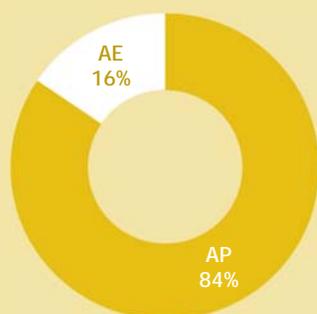
(*) – source étude CCIB – CRMA juillet 2017

Les actions du programme

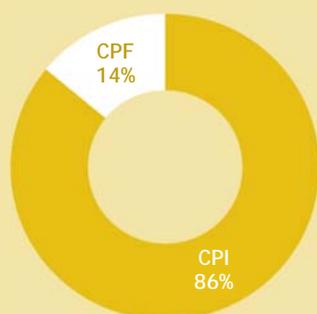
- Impulser un environnement favorable à la création de nouvelles activités et à la reprise d'entreprises sur l'ensemble du territoire breton
 - ✓ Contribuer à la dynamique entrepreneuriale sur l'ensemble du territoire
 - ✓ Contribuer à la structuration d'une offre de services de qualité à destination des créateurs-repreneurs, par le soutien aux structures actives dans l'accueil et l'accompagnement
 - Améliorer la structure financière des PME grâce aux outils d'ingénierie financière
 - ✓ Soutenir le développement des PME en intervenant en fonds propres et quasi fonds propres
 - ✓ Renforcer l'apport personnel des porteurs de projets par les dispositifs de prêts d'honneur
 - ✓ Soutenir le développement des PME en facilitant l'accès aux financements privés, sous forme de garanties
-

Programme 204

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

17 110 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

3 140 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

20 010 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

3 260 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises

\\ Raison d'être du programme

Ce programme vise à créer les conditions qui contribuent à la compétitivité et donc à l'emploi sur les territoires tant par la mise en place d'un écosystème favorable que par des dispositifs d'aides adaptés aux besoins.

Ainsi, les dispositifs régionaux ont pour objectif d'assurer un continuum de solutions pour répondre aux besoins des entreprises aux différents stades de leur parcours. Le soutien régional a vocation à créer un effet levier pour mobiliser d'autres sources de financement.

Par ailleurs, le partenariat avec les EPCI et le déploiement de 10 agents régionaux dans les territoires a permis de créer un réseau de proximité apportant plus de lisibilité et de fluidité à l'action économique régionale.

Il contribue de fait à permettre une meilleure prise en considération des spécificités territoriales qui peuvent ainsi être traduites dans des dispositifs adaptés comme le PASS Commerce Artisanat.

\\ 2019 en actions

→ Poursuite du déploiement des dispositifs dédiés à l'industrie

Faisant de l'industrie une de ses priorités, au vu de la place qu'elle occupe en Bretagne et des externalités positives générées par ce secteur d'activité sur toute l'économie, la Région, en lien avec plusieurs partenaires (CCI, CETIM, UIMM notamment), poursuivra la dynamique collective d'envergure engagée en 2018 sur l'ensemble de la Bretagne.

L'opération triennale (2018/2020) Breizh Fab doit permettre de contribuer au développement de plusieurs centaines d'entreprises industrielles bretonnes. Pour cela, près de 4 M€, en y intégrant les fonds européens (FEDER) confiés à la région, sont fléchés sur cette action qui vient compléter la palette des outils régionaux déjà existants. Ce programme regroupe différentes solutions d'accompagnement des PME/PMI, autour de 4 thématiques (stratégie, performance, business et financement), avec notamment des aides au conseil individuelles (Défi sur-mesure) et un programme d'amélioration de la performance industrielle inscrit dans la dynamique « Industrie du futur ».

En 2019, un deuxième appel à projets pour les actions collectives (défis partagés) visant à accompagner des groupes d'industriels partageant une problématique commune, non couverte par les solutions existantes, sera lancé au 1er trimestre 2019. Le Région soutiendra de nouveau l'Open de l'Industrie ainsi que l'animation du Comité de développement des Industries des Bretagne (CDIB) dans le cadre de son projet « Le quart d'heure d'avance industriel », dont l'objectif est de réunir des industriels pour échanger sur les mutations économiques.

Il s'agit aussi au cours de l'année de trouver la manière d'associer au maximum les entreprises agroalimentaires à toute cette dynamique.

→ Poursuite de la montée en puissance du PASS COMMERCE ARTISANAT

Conçu en mai 2017 à partir des besoins exprimés par les EPCI bretons, et tenant compte de leur réalité économique, le dispositif PASS COMMERCE ARTISANAT est progressivement mis en œuvre sur les territoires des EPCI qui le souhaitent. A fin 2018, 43 sur 59 l'ont ainsi adopté. Le dispositif a pour vocation de contribuer à soutenir les petites entreprises commerciales et artisanales de proximité qui maillent le territoire et dynamisent les centres bourgs ou les quartiers dits « périphériques ». Il permet de soutenir une large palette d'investissements matériels, ainsi que les réflexions autour de la stratégie commerciale ou numérique, dans un contexte de mutations fortes du comportement des consommateurs. Pour accélérer la dynamique et le déploiement sur le territoire, les chambres consulaires sont associées à la mise en œuvre du dispositif.

D'ici la fin d'année, le dispositif PASS COMMERCE ARTISANAT devrait avoir été adopté par la quasi-totalité des 59 EPCI. Ce dispositif est par ailleurs susceptible d'évolution sur l'enjeu de la transmission évoqué dans le programme 203.

→ Accompagnement des entreprises IAA dans l'amélioration de leurs performances

Dans un contexte concurrentiel toujours exacerbé, la Région poursuivra son soutien volontariste aux projets d'investissements des entreprises agroalimentaires qui transforment des matières premières agricoles. L'appel à projet ouvert jusqu'au 28 juin 2019 permettra aux entreprises exprimant une intension forte de développer leur activité sur le territoire, de pouvoir être accompagnées afin de gagner en compétitivité plus rapidement, de préserver ou de générer des emplois dans un secteur fondamental pour le territoire rural. Il s'agit aussi d'accompagner les entreprises pour qu'elles puissent répondre aux attentes des consommateurs, de plus en plus sensibilisés à l'importance du bien-manger. Ce soutien représente en effet un enjeu majeur en terme de renforcement de la filière agroalimentaire bretonne, avec un double effet sur la compétitivité des IAA et l'amont agricole, en contribuant à assurer des débouchés et à valoriser les productions agricoles locales.

D'importants crédits régionaux seront encore mobilisés en 2019, le plus souvent contreparties aux aides FEADER, dont la Région est autorité de gestion pour la période 2014-2020. Cet appel à projet a déjà permis de contribuer largement au renforcement des process, à l'amélioration des conditions de travail des salariés, au renforcement de l'efficacité énergétique et à l'amélioration de la qualité des aliments, enjeux qui sont au cœur de la démarche Breizh COP. En effet, plus de 57.2 M€ de fonds publics ont déjà été mobilisés sur ce dispositif depuis l'adoption du Programme de Développement Rural.

Dans la continuité de ce qui a été rédigé dans le chapitre consacré à l'industrie, il s'agira de faire bénéficier les entreprises des IAA des mêmes opportunités de soutien que celles offertes aux autres filières. Ce secteur, qui pèse 40 % de l'emploi industriel breton, est confronté à un environnement particulièrement mouvant, qui l'oblige à l'adaptation permanente, qu'il s'agit même d'essayer d'anticiper. Il en va ainsi notamment de l'attractivité des métiers qui reste une problématique forte sur laquelle l'ARACT continue à travailler (cf P206) ou de la capacité à mieux utiliser les opportunités offertes par le numérique. A ce titre, BDI, Valorial et l'ABEA vont décliner sur l'agroalimentaire la dynamique mise en place sur l'agriculture dans le cadre d'Agri-Tic.

De même, parce qu'il existe en Bretagne un nombre considérable de PME dans l'agroalimentaire qui ont un potentiel de croissance très important, en lien avec Bpifrance et en additionalité à l'accélérateur IAA national, lancé en début d'année, va être mis en œuvre dans le premier semestre, un accélérateur régional dont l'objectif est de contribuer à faire émerger les ETI de demain.

→ Soutien des entreprises bretonnes dans leur développement à l'international

Le développement de l'internationalisation des entreprises bretonnes est un objectif fort de l'action régionale. Le soutien régional sera principalement axé sur la participation à des salons internationaux ou à des missions de prospection organisés par Bretagne Commerce International (ou à la marge par Bretagne Développement Innovation), permettant ainsi aux entreprises bretonnes de trouver de nouvelles opportunités commerciales et d'appréhender la concurrence. Seront principalement ciblés les marchés à fort potentiel de croissance.

Le partenariat avec Business France sera conforté par la signature d'une convention veillant à la bonne articulation et à la complémentarité d'action des 2 opérateurs.

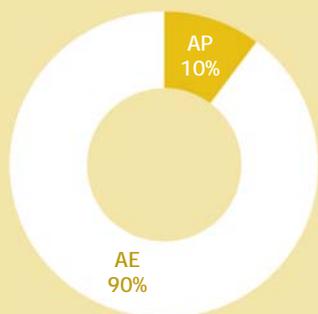
Il est à noter que la perspective du Brexit conduira à une mobilisation particulière de Bretagne Commerce International en 2019 pour informer et conseiller les entreprises bretonnes sur les changements qu'elles devront anticiper.

Les actions du programme

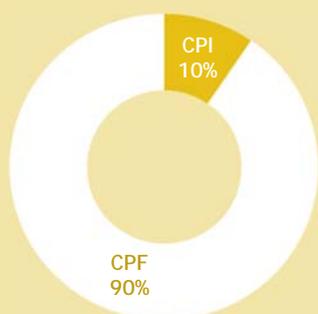
- Accompagner la compétitivité des entreprises industrielles en faveur de l'emploi durable et de qualité
 - ✓ Soutenir les actions collectives permettant la mise en réseaux et la diffusion des bonnes pratiques
 - ✓ Accompagner les entreprises dans l'amélioration de leurs performances internes
 - Soutenir les entreprises dans leur développement international
 - ✓ Encourager et organiser la présence de PME sur les manifestations internationales
 - ✓ Soutenir les investissements et la prospection des marchés export
 - ✓ Encourager la structuration des ressources humaines dans l'entreprise pour développer l'international
 - Accompagner la dynamique des territoires
 - ✓ Contribuer à accompagner les artisans et commerçants des zones rurales
 - ✓ Accompagner les mutations économiques
-

Programme 205

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

465 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

4 082 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

450 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

4 265 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité

\\ Raison d'être du programme

Cette année encore la Bretagne se classe en tête des régions françaises pour la place de l'ESS dans son économie, on note une croissance des effectifs de presque 5% sur la période 2012-2017, supérieure de 3 points à celle de l'économie « classique ».

La Région soutient et accompagne cette dynamique, en particulier à travers la Stratégie Régionale de l'ESS (SRESS), co-élaborée avec les acteurs institutionnels et les structures représentantes de l'ESS et intégrée à la SRDEII (Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation) en 2017.

L'innovation sociale (IS) participe activement à cette croissance économique et à la modernisation du modèle social pour répondre aux besoins non ou mal satisfaits sur les territoires bretons.

La capacité à assurer un continuum d'accompagnement et de financement des projets d'innovation sociale, objectif prioritaire de la SRESS, est désormais finalisée avec notamment la couverture exhaustive du territoire par les pôles de l'ESS et bientôt les TAG Bzh, propulseurs d'entrepreneuriat collectifs. Cet écosystème global permet la création et le développement d'entreprises engagées en faveur du développement durable en adéquation avec les besoins des territoires impliquant l'accroissement d'activités économiques génératrices d'emplois locaux. L'innovation sociale, priorité reconnue, fil rouge de la SRESS, et champ d'application majeur de l'ESS est donc totalement en phase avec les actions liées à la mise en place de la Breizh COP.

Garantir l'égalité des droits entre les femmes et les hommes dans tous les territoires et dans ses politiques est un objectif de la Breizh COP. Cette ambition a été rappelée et réactualisée dans la feuille de route adoptée en octobre 2018.

\\ 2019 en actions

→ **Impulser l'innovation sociale pour développer l'activité et l'emploi durable et répondre aux besoins des territoires**

Dans un contexte de mutations socio-économiques accélérées, l'innovation sociale permet d'expérimenter et d'élaborer de nouveaux modèles entrepreneuriaux d'utilité sociale et constitue de fait un levier majeur de transformation durable et de réponses aux défis de la société.

Pour soutenir le développement des projets socialement innovants, la Région œuvre principalement sur deux axes :

1 – Les outils d'accueil et d'accompagnement

Les 21 antennes des pôles de l'ESS permettent une meilleure connaissance des acteurs économiques sur les territoires et favorisent ainsi l'émergence de nouveaux projets collectifs en phase avec les réalités locales. Adossés à ces pôles, les 4 incubateurs TAG actuellement en déploiement sur l'ensemble de la Bretagne ont vocation à accompagner les porteurs et porteuses de projets d'utilité sociale à créer des entreprises locales collectives et innovantes en réponse aux besoins du territoire et ainsi à développer de l'emploi durable.

2 – Les outils d'ingénierie financière

Des outils financiers régionaux adaptés aux spécificités d'une nécessaire double rentabilité (économique et sociale) des entreprises engagées permettent l'expérimentation, la création et le développement de nouveaux modèles économiques, citons particulièrement le Fonds de confiance et le Fonds Cap Création ESS pour la faisabilité et l'émergence ainsi que l'avance remboursable pour le démarrage des projets d'innovation sociale.

Par ailleurs, l'innovation sociale fait écho à différentes compétences régionales agissant en faveur du développement durable de la Bretagne. Aussi, les acteurs et actrices de l'IS investissent les différentes politiques sectorielles en participant par exemple à la mise en œuvre du nouveau schéma des achats économiquement responsables, à l'élaboration

du plan régional de prévention et de gestion des déchets, à l'adéquation des formations et des nouveaux métiers de filières employeuses ou bien encore en soutien à l'aménagement des territoires ruraux et des quartiers prioritaires de la ville.

→ Une nouvelle feuille de route « Vie Associative » (VA)

La Bretagne est une terre associative : un-e habitant-e sur 4 est acteur-trice des quelques 70 000 associations bretonnes ! Les associations sont un élément essentiel du développement des territoires, non seulement parce qu'elles sont des facteurs d'innovation économique et sociale, mais aussi des facteurs de cohésion. En Bretagne en effet, un peu plus d'un emploi sur dix du secteur privé relève du champ associatif (soit près de 100.000 salarié-e-s).

L'étude du CESER, saisi par le Président du Conseil régional pour étudier les enjeux et perspectives de cette vie associative, a identifié 5 défis qu'elle aura à relever à plus ou moins long terme. C'est sur cette base et après la réunion des 1ères Assises de la vie associative en avril dernier, que la Région co-construit avec le Mouvement Associatif de Bretagne une nouvelle feuille de route. Ces enjeux majeurs, en terme de coopération ou de coordination des territoires bretons, sont une des briques de la Breizh COP.

La question du numérique, de la chaîne de l'accompagnement de la vie associative sur le territoire ou du soutien à la structuration des associations notamment par la capacité qu'elles peuvent avoir de recourir à des compétences salariées, mutualisées ou non, sont parmi les principaux axes du plan d'action régional. Ce dernier point sera matérialisé par la mise en place d'un nouvel appel à projet « Défis Vie Associative », en phase avec les objectifs de la Breizh COP, ayant un effet levier sur la consolidation de l'emploi associatif durable, la structuration des réseaux et des filières thématiques (culture, environnement...) ou le soutien de la dynamique du lien social en Bretagne.

Les dispositifs et outils existants (dispositif local d'accompagnement [DLA], Formations des bénévoles associatifs [FDVA]...), qui continueront d'être soutenus et mobilisés, viendront en appui ou en complémentarité de ces nouvelles dispositions en faveur du terreau associatif régional.

→ Déployer l'égalité femmes-hommes dans toutes les politiques régionales et sur tous les territoires

La connaissance statistique sexuée systématique, détaillée et approfondie de la place, des fonctions et des usages des femmes et des hommes est nécessaire pour réellement espérer garantir l'égalité d'accès des droits à chacun-e. Dans ce cadre, la Région éditera, en 2019, avec ses partenaires de l'observatoire des territoires, un panorama régional de chiffres clés relatifs aux inégalités femmes hommes sur des champs prioritaires de l'action publique. Ce dernier gagnera à être suivi de diagnostics territoriaux plus fins afin de progresser dans l'objectivation des causes de ces inégalités.

Comme l'a souhaité le Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes, la Région continuera à s'appuyer encore plus fortement sur les acteurs dans les territoires pour diffuser la culture de l'égalité auprès du plus grand nombre et lutter contre les violences sexistes et sexuelles, notamment en poursuivant son travail d'animation, de mise en réseau, et de soutien des acteurs. Compte tenu de leurs compétences et des obligations qui sont les leurs depuis la loi du 4 août 2014, les EPCI feront l'objet d'un partenariat renforcé sur cette question. Par ailleurs, l'élaboration d'un plan d'action visant à favoriser une plus grande présence de femmes candidates aux prochaines élections municipales, dans laquelle la Région est engagée aux côtés de l'Etat, de l'association « Elles aussi », des AMF et d'autres partenaires, trouvera ses premières concrétisations.

Dans le cadre de la feuille de route votée à l'automne 2018, la Région s'est engagée à passer en revue, dans les prochains mois, ses politiques économie, emploi et formation au prisme de l'égalité entre les femmes et les hommes. Afin de contribuer à ce chantier et le nourrir des expériences portées dans les territoires, la Région lancera un appel à manifestation d'intérêt pour accompagner des initiatives de proximité, rassembleuses et diversifiées en réponse aux besoins des Breton-ne-s.

Les actions du programme

- Développer l'innovation sociale pour développer l'emploi et répondre aux besoins des territoires
 - ✓ Faciliter l'émergence de projets viables, créateurs d'emplois et de qualité de vie
 - ✓ Contribuer à la lisibilité de l'offre solidaire pour favoriser une commande publique responsable
 - ✓ Expérimenter en particulier avec les mouvements d'éducation populaire pour répondre aux nouveaux enjeux de la jeunesse
 - S'appuyer sur le mode d'entreprendre de l'ESS pour développer des emplois pérennes et de qualité
 - ✓ Structurer le niveau régional et le territoire pour promouvoir le mode d'entrepreneuriat de l'ESS
 - ✓ Consolider l'emploi sur les territoires
 - ✓ Consolider l'emploi en incitant aux démarches de conseil et de formation
 - ✓ Consolider la structure financière et financer les projets
 - Développer le dialogue social dans les entreprises et les territoires
 - ✓ Soutien aux structures locales des organisations syndicales représentatives
 - Garantir l'égalité des droits entre les femmes et les hommes
 - ✓ Analyser les inégalités entre les femmes et les hommes
 - ✓ Diffuser la culture de l'égalité dans tous les territoires
 - ✓ Agir contre toutes les discriminations et les violences liées au sexe
-

Programme 206

Autorisations de programme et
d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

6 312 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

6 525 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques

\\ Raison d'être du programme

Ce programme a pour vocation d'accompagner des acteurs qui structurent les filières économiques stratégiques en Bretagne en termes d'emplois ou de potentiel de développement. Dans le cadre des objectifs de la Breizh COP, il se traduit par des réflexions prospectives, des actions collectives, de la mise en réseau d'acteurs industriels...

Pour tenir compte des contingences budgétaires toujours croissantes, il sera à nouveau demandé en 2019 à ces structures, une efficience toujours plus forte au regard des objectifs poursuivis.

\\ 2019 en actions

→ Identifier et structurer la capacité des entreprises bretonnes à se positionner sur des filières à fort potentiel

Dans la suite de ce qui été validé en 2017, BDI pilote des Grands Projets Structurants (GPS) dont l'ambition est de favoriser le positionnement des entreprises bretonnes sur les marchés les plus porteurs. Ceci repose sur un travail de veille et d'observation des opportunités, au regard des compétences de l'économie bretonne. Sur chacun de ces GPS, BDI assure un travail d'animation, de mise en contact et de promotion du secteur. Pour 2019, BDI est mobilisé sur les GPS Cybersécurité, EMR, SMILE, Pôle de compétition et le croisement numérique et électronique. Dans le cadre de la Breizh COP, BDI agit dans deux orientations majeures que sont les transitions environnementales et numériques d'une part, les enjeux de l'usine du futur d'autre part. BDI manifeste à son agilité et sa capacité à donner des perspectives de moyen long termes pour contribuer à l'adaptation permanente du positionnement de nos entreprises dans une économie en perpétuelle évolution. Sur ces autres métiers, BDI poursuit son travail de veille avec notamment la base Craft dont la qualité est reconnue par tous. La mobilisation autour de la Marque Bretagne et globalement de l'attractivité est également poursuivie.

→ Renforcer la coopération entre les acteurs de l'accompagnement à l'international

La balance commerciale française est structurellement déficitaire. Afin d'enrayer cette évolution, l'Etat a souhaité renforcer son partenariat avec les Régions dans le cadre de la stratégie « Team France Export ». En 2019, la coopération entre Bretagne Commerce International (BCI) et Business France sera accentuée par le partage d'outils communs et une information coordonnée en direction des entreprises. Le Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises (PRIE) qui regroupe les acteurs accompagnant les entreprises à l'international sera également réinterrogé pour améliorer la fluidité des contacts entre ces acteurs et permettre une réponse coordonnée et optimisée aux besoins exprimés par les entreprises. Dans ce cadre, la Région poursuit, en partenariat avec CCIR, le financement à BCI sur deux métiers : le soutien au développement à l'export des entreprises bretonnes et la recherche et l'accueil d'investisseurs internationaux en Bretagne. L'intégration de ce sujet au sein du SPAE se poursuit également, l'articulation et le passage de témoin entre généralistes du développement économique et spécialistes de l'international comme de l'innovation étant une des clés du succès de l'éco-système breton tel qu'il a été structuré. Les modalités de soutien direct aux entreprises émanent elles sur le programme 204.

→ Soutenir les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail

En 2019, l'ambition est de renforcer le partenariat avec l'association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (Aract). L'amélioration des conditions de travail constitue un puissant levier d'amélioration de la performance économique. L'enjeu, ciblé par la Breizh COP, est d'ailleurs renforcé par la conjoncture qui crée une concurrence exacerbée entre les secteurs, faisant de l'attractivité des métiers un facteur déterminant de la capacité qu'ont les entreprises à attirer les compétences. Aujourd'hui trop de secteurs et de territoires souffrent d'un différentiel entre l'offre et la demande d'emploi avec la conséquence de l'incapacité à accepter des marchés. Un travail spécifique sera mené autour des IAA et tout particulièrement des abattoirs afin de traduire cette thématique dans le futur Plan de Développement Rural 2021-2027.

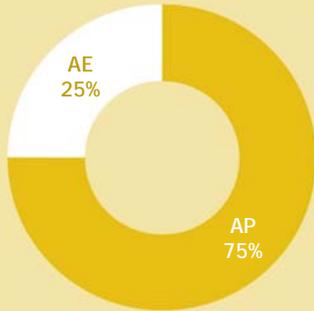
Dans le cadre de son programme d'activités, il est envisagé de mener plusieurs actions en faveur de la santé au travail, des changements technologiques, organisationnels et managériaux, de la qualité de vie au travail et de l'égalité professionnelle. Il est prévu de capitaliser et valoriser, de façon partenariale, les initiatives menées sur le territoire, telles que l'expérimentation dans les ports de pêche bretons. De plus, une action expérimentale visant à rendre attractive les entreprises grâce à la qualité de vie au travail et au dialogue social sera réalisée sur les territoires de Fougères/Vitré et Redon.

Les actions du programme

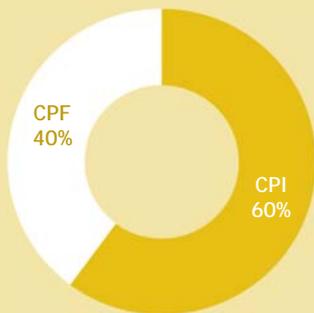
- Renforcer l'attractivité économique de la Bretagne
 - Favoriser les conditions de l'internationalisation des entreprises
 - Soutenir les filières et renforcer la coordination des acteurs de l'économie
 - ✓ Favoriser le développement des filières structurantes de l'économie bretonne
 - ✓ Renforcer la coordination de l'économie bretonne
 - ✓ Soutenir les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail
-

Programme 207

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

20 900 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

6 950 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

14 050 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

9 320 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire

\\ Raison d'être du programme

L'économie bretonne est intimement liée à son agriculture et à son agroalimentaire. Dans un contexte de libéralisation des marchés, ponctué de crises économiques, sanitaires et climatiques, les filières alimentaires sont en pleine évolution. La Bretagne agricole et agroalimentaire doit répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux en se positionnant comme le leader du bien manger en Europe.

Par ailleurs, la Région est engagée dans une large concertation autour de la Breizh COP dont l'ambition est d'organiser et d'accélérer les transitions en Bretagne. L'agriculture se trouve à ce titre au cœur de nombreux enjeux et offre des opportunités dans la lutte contre le changement climatique.

Au niveau européen, le montant du budget alloué à la prochaine PAC risque d'être fortement diminué alors qu'au vu des points cités ci-dessus, un maintien de la dotation budgétaire actuelle s'avère pour l'heure nécessaire. Il s'agit d'avoir les moyens de soutenir la transformation des modèles de production pour répondre tant aux attentes des consommateurs que de contribuer à une alimentation saine, sûre et durable. La Bretagne a su démontrer depuis 2014 sa capacité à gérer efficacement les fonds du 2ème pilier de la PAC, la Région souhaite donc poursuivre ce travail engagé en restant Autorité de Gestion.

En France, les débats des États généraux de l'alimentation (EGA) ont créé de fortes attentes au sein du maillon production, en particulier sur la question de la meilleure répartition de la valeur ajoutée au bénéfice des agriculteurs, indispensable à la montée en gamme des productions. Dans la continuité des EGA, l'Etat a lancé un grand plan d'investissement (GPI) fondé majoritairement sur des outils d'ingénierie financière. Il sera nécessaire de rechercher avec les services de l'état en région toutes les synergies possibles entre les dispositifs nationaux et régionaux

La Région appuie sa politique agricole sur le Programme de Développement Rural Bretagne 2014-2020, lequel s'articule principalement sur son volet agricole autour : du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCA EA), du programme d'accompagnement à l'installation des jeunes agriculteurs (Dotation JA), des Mesures Agri-Environnementales et Climatiques (MAEC) et des dispositifs sur la valorisation du bocage et de la forêt.

En 2019, la Région va poursuivre ses engagements pour accompagner la nécessaire transition de ses exploitations agricoles afin que la Bretagne soit reconnue par tous comme étant le leader européen du « bien manger ».

\\ 2019 en actions

→ **Renouvellement des générations en agriculture : déploiement du prêt d'honneur**

Le renouvellement des générations d'agriculteurs est un enjeu majeur pour le développement d'une agriculture performante et durable, pour l'équilibre de nos territoires et pour le maintien du tissu rural. La Région, au travers des politiques d'accompagnement à l'installation et à la transmission des exploitations agricoles, développe des actions pour optimiser les conditions nécessaires au renouvellement des générations. La Bretagne reste l'un des territoires où l'on s'installe le plus en France. 465 JA ont bénéficié des aides à l'installation en 2017. Dans un contexte démographique avec des départs importants de chefs d'exploitation, la transmission des exploitations agricoles constitue un enjeu majeur pour l'avenir des filières agricoles. Le dispositif prêt d'honneur permet de faciliter l'installation des jeunes et la reprise des exploitations ; il est de mieux en mieux approprié par le monde agricole et devrait poursuivre sa montée en puissance.

→ **Moderniser les outils de production agricole et adapter les systèmes de production : adapter les exploitations dans la filière avicole**

La Région Bretagne a une politique ambitieuse pour l'amélioration de la compétitivité des exploitations agricoles notamment dans le cadre du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAEA). Ce sont désormais plus de 6000 exploitations qui sont accompagnées pour un montant de crédits public de plus de 153 M€ et globalement près d'1 milliard d'euros investis dans les exploitations agricoles bretonnes.

La Bretagne reste la première région française en termes d'engagement sur l'amélioration de la compétitivité des filières agricoles. Le Plan de Compétitivité (ou un plan spécifique volailles chair) va être sollicité pour accompagner la nécessaire adaptation des exploitations dans la filière avicole, et notamment pour permettre la reconquête du marché domestique européen.

Compte tenu des moyens engagés et des perspectives de la future programmation des fonds, une évaluation de l'impact de cette modernisation des exploitations sur la compétitivité de nos filières va être engagée en 2019. Les résultats de cette évaluation vont permettre de construire le socle de la future programmation afin de permettre à nos agriculteurs de se différencier par des investissements qualitatifs et de répondre notamment aux enjeux de la compétitivité en cohérence avec la Breizh COP.

→ **Contribuer à la production d'énergies renouvelables par et pour l'activité agricole : développer le photovoltaïque dans les exploitations agricoles**

Afin de développer la place des énergies renouvelables dans les exploitations, la Région souhaite renforcer l'autonomie énergétique des fermes en Bretagne avec une volonté de développer des modèles d'autoconsommation énergétique. En 2019, de nouveaux leviers d'actions seront mobilisés pour accompagner ces évolutions :

- pour la production de chaleur, la création d'un label bois bocage pour conforter le modèle des Scic bocagères.
- un appel à projet pour le développement de l'agrifotovoltaïque en autoconsommation dans les exploitations agricoles.

La Région va par ailleurs poursuivre son accompagnement au développement de la méthanisation en concentrant ses moyens sur la micro méthanisation qui vise à favoriser l'autonomie énergétique des exploitations et à réduire la production des Gaz à Effet de Serre.

→ **Soutenir la compétitivité de la filière bois : déployer le programme Breizh forêt bois**

La Région vient de signer un contrat de filière forêt bois en Bretagne avec les professionnels de la filière, lequel permet de réaffirmer son engagement sur le déploiement du programme breizh forêt bois au cœur de la politique régionale pour la pérennisation de la ressource, pour répondre aux enjeux de biodiversité mais aussi pour lutter contre le changement climatique. Pour accélérer la plantation forestière, un dispositif renforcé, Breizh Forêt 2, va être engagé en 2019.

→ **Développer la connaissance sur les techniques et systèmes agroécologiques : nouvel appel à projet sur la recherche appliquée pour favoriser l'autonomie protéique et la captation du carbone dans le sol**

La Région défend le développement de l'agroécologie qui est une solution pour la lutte contre le changement climatique. Dans le cadre de son accompagnement au développement des innovations et de la recherche appliquée, la Région souhaite mettre l'accent sur des thématiques majeures comme les techniques autour de l'agriculture de conservation qui permettent de maintenir du carbone dans le sol, mais aussi l'expérimentation sur le développement de l'utilisation de la luzerne dans un objectif agronomique et plus largement d'autonomie protéique de nos élevages.

→ **Contribuer à améliorer les pratiques et systèmes agricole : nouvel appel à projet sur les MAEC en 2019 et poursuite du soutien au maintien à la l'agriculture biologique**

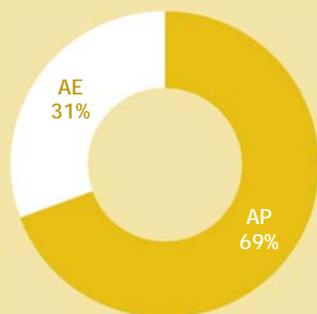
Les MAEC et l'aide à l'agriculture biologique constituent des outils majeurs du second pilier de Politique Agricole Commune pour accompagner le changement des pratiques agricoles au bénéfice des revenus des agriculteurs et de l'environnement. Ces programmes connaissent un important succès ; plus de 5 500 agriculteurs se sont engagés dans des mesures agri-environnementales et climatiques et sur les mesures bio pour plus de 205 M€ de crédits publics programmés. En 2019, la Région souhaite poursuivre son accompagnement au maintien à l'agriculture biologique et lancer un nouvel appel à projet pour accompagner la transition des exploitations agricoles

Les actions du programme

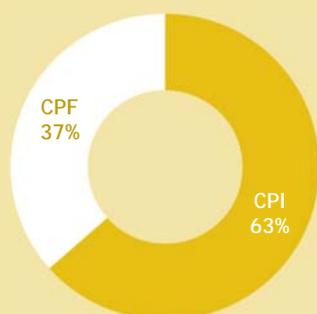
- Renouveler les générations dans l'agriculture
 - Développer la compétitivité des outils de production agricoles et forestiers
 - Développer les filières de valorisation des produits agricoles
 - Participer à l'amélioration et à la maîtrise des pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement
 - Favoriser l'accroissement de l'autonomie et la place des énergies renouvelables dans les exploitations agricoles
-

Programme 208

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

5 790 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

2 555 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

4 900 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 821 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime

\\ Raison d'être du programme

L'année 2018 a vu la validation de la feuille de route régionale en faveur de la mer et du littoral, qui constitue la contribution du Conseil régional au plan d'action de la Stratégie Bretonne Mer et Littoral (SBML) dont les objectifs ont été validés par l'ensemble du partenariat en Conférence Régionale Mer et Littoral (CRML) également en juin. Si cette feuille de route intègre l'ensemble des actions phares en faveur de la mer du Conseil régional, le programme se concentre sur 4 actions principales en 2019 :

- La poursuite de la mise en œuvre de la stratégie maritime bretonne par l'animation du partenariat autour de la CRML et des territoires engagés dans des démarches d'actions locales en faveur de la mer et du littoral.

- L'animation et l'accompagnement des transitions et de l'innovation maritime, qui recouvre des projets en faveur de la connaissance des activités et de l'environnement, des projets collectifs et de l'animation de réseau en vue d'un développement intégré et durable des activités, ainsi que l'accompagnement des gens de mer et des enjeux d'attractivité.

- Le soutien à la création, au développement et à l'adaptation à la transition écologique et énergétique des entreprises de la filière halieutique, très majoritairement au travers du cofinancement des mesures du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP).

- Une contribution à la compétitivité de la filière halieutique, principalement à travers le groupement interportuaire Pêche de Bretagne lancé cette année.

\\ 2019 en actions

→ Une année majeure pour l'exécution du FEAMP et son avenir

Depuis mi-2018, la Région maîtrise enfin toute la chaîne administrative et comptable sur la partie qui lui est déléguée par l'Etat, permettant depuis les débuts de la programmation fin 2017 de payer les premiers projets. Un coup d'accélérateur très important a eu lieu sur le second semestre 2018 permettant de remonter environ 6,7 M€ de demandes de paiements FEAMP. A la mi-décembre, 5,9 M€ de FEAMP ont été payés ainsi que 1,17 M€ de crédits régionaux au titre de la contrepartie nationale.

L'année 2019 sera donc une année pleine qui devra maintenir une forte programmation et un fort niveau de paiement pour atteindre nos objectifs.

La Région, principalement en cofinancement du FEAMP, accompagne l'aide à la création d'entreprises de pêche ou l'installation et la transmission des entreprises aquacoles. Elle soutient également les investissements des entreprises de pêche, d'aquaculture, de commercialisation et de transformation des produits, en faveur de l'amélioration des conditions de travail et de la sécurité, d'une meilleure valorisation des produits et d'une diminution de leur impact sur l'environnement.

Dans le cadre d'un plan régional d'organisation et d'équipement des ports de pêche (PROEPP), ces derniers bénéficient également du soutien régional et du FEAMP pour leurs investissements.

L'action en faveur des territoires est mobilisée par la coordination et le soutien des 8 groupes de développement local pêche et aquaculture qui font émerger des projets territoriaux en lien avec la pêche et l'aquaculture, spécifiques et souvent innovants.

Au-delà de la stricte mise en œuvre, l'année 2019 s'annonce intense dans la préparation de l'avenir pour les interventions structurelles en faveur de la filière. Elle sera celle de la finalisation du règlement du prochain FEAMP pour 2020-2027, sur fond d'incertitude quant aux conséquences du Brexit. Un gros travail partenarial va s'engager

afin de travailler une stratégie bretonne renouvelée en faveur des filières de la pêche et de l'aquaculture qui a vocation à alimenter le débat national et européen, mais aussi contribuer à la dynamique Breizh COP.

→ Déploiement du groupement interportuaire

Un important travail de préfiguration a été mené pendant plus d'un an sur cette question qui a permis d'aboutir à un protocole d'entente avec l'ensemble des concédants portuaires disposant d'une halle à marée en Bretagne. La Région en a ainsi validé les contours et le contenu en juin 2018. Des actions très concrètes, pilotées et financées le cas échéant par la Région, ont déjà commencé dans le cadre de la feuille de route 2018. Elles portent sur l'amélioration des conditions de travail, la précision d'un référentiel commun de tri et d'agrèage des produits (faisant suite notamment à une étude sur l'amélioration du tri), l'harmonisation du règlement d'exploitation des halles à marée, la convergence des outils informatiques pour la vente, les flux financiers...

Il s'agit désormais pour 2019 d'opérer le lancement officiel de cet outil commun, de poursuivre les travaux entrepris en 2018 et de valider une feuille de route 2019 qui aura une vocation beaucoup plus opérationnelle en permettant une véritable mutualisation des actions à l'échelle régionale. L'enjeu sera notamment pour les concédants d'inciter leurs concessionnaires à se regrouper au sein d'une structure commune afin de mutualiser diverses opérations. Une étude sur une stratégie de communication commune sera menée pendant l'année.

→ Finalisation de la Stratégie Bretonne Mer & Littoral et mise en œuvre de la feuille de route mer et littoral.

L'essentiel de la stratégie a été adoptée en 2018, mais son plan d'action doit être consolidé en lien avec les acteurs puis suivi et animé dans le cadre des travaux de la CRML dès 2019.

Il en est de même pour le suivi et l'animation de la feuille de route régionale s'appuyant sur l'ensemble des missions et programmes concernés au travers de ses 12 thématiques mobilisant la culture, la formation, les filières économiques et industrielles (EMR, navale, nautique...), les ports et le développement des îles, la préservation des écosystèmes marins et côtiers, la recherche et l'innovation.

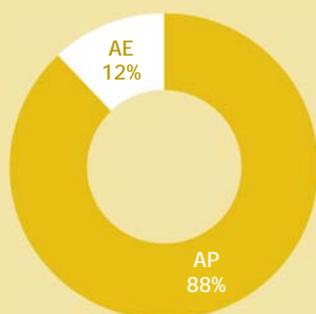
Cette mise en œuvre sera la contribution régionale de la politique maritime à la Breizh COP.

Les actions du programme

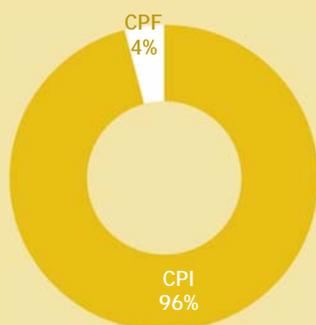
- Mettre en œuvre la stratégie maritime bretonne
 - Animer et accompagner les transitions et l'innovation maritime
 - Soutenir la création et le développement des entreprises de la filière halieutique
 - Contribuer à la compétitivité de la filière halieutique
-

Programme 209

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation de programme de

21 200 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2019 une autorisation d'engagement de

2 902 500 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

65 638 400 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 802 500 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer le système portuaire

\\ Raison d'être du programme

Les ports contribuent à l'économie régionale en offrant aux territoires des capacités logistiques. Les domaines portuaires accueillent aussi des entreprises et des emplois industriels. C'est pourquoi, la stratégie portuaire du Conseil régional concerne toutes les filières d'activités : le commerce (marchandises et passagers) la réparation navale, la pêche et la plaisance.

La mise en œuvre de cette stratégie a conduit la Région à réaliser des investissements importants depuis leur transfert par l'État il y a dix ans : plus de 150 M€ ont ainsi été dépensés sur les ports de Brest (hors projet de développement), Lorient et Saint-Malo depuis 2007.

La Région a par ailleurs engagé le projet de développement du port de Brest. Le dragage, associé à l'extension du domaine portuaire sur les polders, va permettre d'accueillir des navires de plus grands emports et de développer de nouvelles activités industrielles dans le domaine des Énergies Marines Renouvelables et des colis lourds.

A Saint-Malo, les incertitudes économiques ont conduit la Région à reprendre la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération de modernisation du terminal ferry dans un contexte marqué par le Brexit.

Au 1er janvier 2017, la Région a intégré 19 ports, transférés par les Départements dans le cadre de la loi NOTRe. La prise de compétence sur les principaux ports de commerce départementaux (Roscoff, Concarneau, Le Légué) et sur les ports de desserte des îles, permet de réaffirmer la volonté de cohérence des interventions régionales sur les différentes filières économiques et leur articulation entre les places portuaires.

Le maintien de ces infrastructures et le développement des activités portuaires constitue désormais le principal défi de la Région.

\\ 2019 en actions

→ **Assurer l'entretien du patrimoine portuaire pour en garantir la pérennité**

Le Conseil régional a décidé, en 2007, d'assurer la maîtrise d'ouvrage des infrastructures portuaires, quand les outillages portuaires et l'essentiel des terre-pleins ont été concédés. La mise en œuvre d'une politique de supervision des ouvrages permettra à partir de 2019 de se doter d'un plan pluriannuel de maintenance des ouvrages. D'ores et déjà, quelques opérations d'ampleur seront lancées en 2019. Ainsi à Saint-Malo, les études de conception du pont mobile démarreront en début d'année dans l'objectif de livrer le nouvel équipement en 2021. Le poste de commandement de l'écluse verra sa réhabilitation engagée et les travaux de protection des structures métalliques des quais seront également amorcés.

A Brest, la réhabilitation du QR5 sera initiée (phase études).

A Lorient, la rénovation des défenses d'accostage ou les dragages d'entretien seront poursuivis.

Dans tous les ports, des travaux de rénovation des quais en maçonnerie seront menés pour résorber les désordres et assurer le maintien en condition opérationnelle des dessertes des îles.

→ **Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires**

La modernisation du terminal du Naye à Saint Malo constitue l'investissement majeur de la Région Bretagne dans ses ports pour les prochaines années (hors projet de développement du port de Brest). Cette opération est indispensable pour conforter l'attractivité du port pour les ferries. Le projet consiste, pour le volet nautique, à permettre aux compagnies maritimes d'offrir des horaires d'escales plus en adéquation

avec les demandes du marché, nécessitant un approfondissement des accès nautiques et une modernisation des infrastructures maritimes. Le volet terrestre permettra d'accompagner l'augmentation du trafic passagers et fret par le réaménagement des terre-pleins et la reconstruction d'une gare maritime, offrant un niveau de confort et de services en adéquation avec les standards internationaux.

Le budget prévisionnel à la charge de la Région de 75 M€ HT, dont 40 M€ pour les travaux maritimes, sera compensé par la perception directe d'une partie des recettes associées. La Région répondra par ailleurs aux appels à projets européens pour bénéficier de financements complémentaires.

L'année 2019 sera en conséquence consacrée à la passation d'un contrat de mandat sur la partie terrestre des infrastructures et du marché de conception du volet terrestre.

A Brest, l'année 2019 donnera lieu aux travaux de préfiguration de la prochaine « grande concession » du port, associant les activités de commerce, de réparation navale et celles du nouveau terminal. Des moyens financiers sont budgétés par la Région pour des investissements indispensables (réparation des quais et terre-plein conteneurs notamment). La 2^e phase de l'opération de construction du quai hauturier sera par ailleurs réalisée en 2019.

A Lorient, le dragage des deux bassins du port de pêche sera relancé en 2019 avec l'engagement des études opérationnelles.

A Groix, une intervention d'urgence menée début 2019 permettra de résorber les affouillements au pied du quai affecté à la desserte avec le continent.

Dans tous les ports concernés, la Région maintiendra son effort en faveur des équipements dédiés aux dessertes maritimes.

→ Accompagner la modernisation des concessions des ports régionaux

A Saint-Malo, la déclaration sans suite de la procédure de renouvellement de la concession commerce conduira à intégrer la réalisation de la passerelle dans l'opération globale de modernisation du terminal ferry (6,2 M€).

Comme suite à la déclaration sans suite de la procédure de consultation, une indemnité pour frais d'établissement de l'offre, imputée en fonctionnement, sera versée au candidat, conformément au règlement de la consultation.

A Lorient, la Région contribuera au financement de l'appontement sabliers, sous réserve que le recours contre l'arrêté préfectoral soit statué avant la fin du contrat de concession.

Enfin, une enveloppe est désormais allouée au soutien à l'investissement des concessionnaires communaux à hauteur de 100 K€/an (Arz, Vannes, Séné, Groix, Belle-île, Quiberon, Audierne, Roscoff notamment).

A Lorient, les contributions des membres du syndicat mixte pour la pêche de Lorient Kéroman (2 M€/an pour la Région Bretagne) permettront de poursuivre la bonne réalisation du PPI adopté sur la période 2017-2021 : construction d'une STEP, réhabilitation de la station de pompage d'eau de mer, démolition de la Glacière.... L'année 2019 permettra la réalisation d'une étude sur les conditions de passation d'un contrat d'exploitation performant de la STEP, garant du respect de la différenciation tarifaire voulue sur la vente du prix de l'eau douce et de l'eau de mer.

Pour les projets pêche d'intérêt régional, la Région Bretagne pourrait également être appelée en contribution par le Syndicat Mixte des Ports de Pêche de Cornouaille (rénovation de la criée de Concarneau notamment).

A Brest, le soutien aux investissements d'urgence de la réparation navale mobilisera en moyenne 2 M€ par an.

Les actions du programme

- Réaliser des investissements pour développer les trafics portuaires
 - ✓ Développer et valoriser le domaine pour soutenir les activités portuaires
 - ✓ Entretien le patrimoine portuaire régional pour assurer sa pérennité
 - ✓ Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires
 - ✓ Accompagner la modernisation des concessions des ports régionaux
 - Optimiser l'exploitation des ports dans une logique de durabilité économique, sociale et environnementale
 - ✓ Définir les conditions d'exploitation des ports et contrôler l'exécution des contrats de concession
 - ✓ Améliorer la performance logistique des ports
 - ✓ Placer les enjeux environnementaux au centre des actions portuaires
-

\\ Répartition indicative des autorisations d'engagement et de programme par actions

		AP	AE
P.0201	P.0201-10 :Favoriser un environnement propice à l'innovation	2 000 000	5 650 000
	P.0201-21 :Accompagner le transfert de technologies et la création de start-up	800 000	2 000 000
	P.0201-22 :Favoriser les projets industriels innovants	6 400 000	3 500 000
	P.0201-31 :Animation et coordination du système régional d'innovation	-	1 750 000
Total P.0201		9 200 000	12 900 000
P.0202	P.0202-11 :Soutenir l'animation et la promotion des pôles de compétitivité	-	1 500 000
	P.0202-12 :Soutenir les projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité	8 000 000	1 000 000
	P.0202-20 :Accompagner les projets structurants	600 000	2 200 000
Total P.0202		8 600 000	4 700 000
P.0203	P.0203-111 :Actions de communication et de soutien aux projets d'animation, de promotion et de sensibilisation à la création et la reprise d'entreprises, dont JRCE et plan d'action femmes..	-	335 000
	P.0203-112 :Etudes d'intérêt général	-	50 000
	P.0203-121 :Soutien aux autres structures d'accueil, d'accompagnement et de suivi des créateurs d'entreprises (Hors Technopoles)	-	220 000
	P.0203-122 :Aide au fonctionnement BCS (Bretagne Capital Solidaire)	-	45 000
	P.0203-123 :Aide au fonctionnement BJE (Bretagne Jeunes Entreprises)	-	60 000
	P.0203-124 :Marché PASS Création en faveur de la création d'entreprise	-	1 910 000
	P.0203-211 :Aide à la structuration des réseaux d'investisseurs personnes physiques	-	30 000
	P.0203-216 :Fonds de co-investissements Breizh up	10 000 000	-
	P.0203-218 :PPD (Prêt Participatif de Développement), Prêt TPE Croissance, Prêt Flash TPE	1 000 000	-
	P.0203-219 :SEMAEB	500 000	-
	P.0203-223 :Fonds prêts d'honneur BRIT, dont reprise par plus de 5 salariés	400 000	-
	P.0203-224 :Fonds d'Amorçage PHAR (Réseau Entreprendre Bretagne)	250 000	45 000
	P.0203-231 :FRGB (Fonds Régional de Garantie Bretagne ? avec bpifrance)	1 000 000	-
	P.0203-233 :Soutien aux structures d'accompagnement des entreprises en difficulté (et autres)	-	40 000
Total P.0203		13 150 000	2 735 000
P.0204	P.0204-110 :PASS Export salon	-	1 000 000
	P.0204-120 :Pass export COMM (Ex ASCLE)	-	150 000
	P.0204-131 :PASS Export VIE	-	120 000
	P.0204-132 :PASS Export RH	-	200 000
	P.0204-211 :Actions collectives	-	800 000
	P.0204-212 :Réseau PLATO	-	193 000
	P.0204-213 :PBRH+	-	60 000
	P.0204-221 :PASS Conseil	-	150 000
	P.0204-223 :PASS Partage RH	-	120 000
	P.0204-224 :Aide à la Mutualisation Logistique (AML)	-	20 000
	P.0204-225 :PASS Investissement (avances remboursables - PASS investissement))	6 000 000	-
	P.0204-226 :PASS Investissement TPE	2 000 000	-
	P.0204-310 :Pass commerce artisanat	2 500 000	250 000
	P.0204-321 :Fonds spécial d'intervention économique (FSIE)	2 000 000	-
	P.0204-322 :Ingénierie de projets et territoires en mutation	-	30 000
	P.0204-323 :Surveillance des entreprises aidées	-	30 000
	P.0204-324 :Compétitivité des IAA bretonnes (FEADER - AAP permanent)	4 600 000	-
P.0204-400 :RDC - Réaffectation dossiers caducs	10 000	17 000	
Total P.0204		17 110 000	3 140 000

		AP	AE	
P.0205	P.0205-11 :Faciliter l'émergence de projets viables créateurs d'emplois et de qualité de vie	265 000	415 000	
	P.0205-12 :Contribuer à la lisibilité de l'offre solidaire pour favoriser une commande publique responsable	-	5 000	
	P.0205-13 :Expérimenter en particulier avec les mouvements d'éducation populaire pour répondre aux nouveaux enjeux de la jeunesse	-	272 000	
	P.0205-21 :Structurer le niveau régional et le territoire pour promouvoir le mode d'entrepreneuriat de l'ESS	-	1 434 000	
	P.0205-22 :Consolider l'emploi sur les territoires	-	1 026 000	
	P.0205-23 :Consolider l'emploi en incitant aux démarche de conseil et de formation	-	480 000	
	P.0205-24 :Consolider la structure financière et financer les projets	200 000	50 000	
	P.0205-31 :Soutien aux structures locales des organisations syndicales représentatives	-	200 000	
	P.0205-41 :Repérer les inégalités entre les hommes et les femmes	-	20 000	
	P.0205-42 :Diffuser la culture de l'égalité	-	150 000	
	P.0205-43 :Agir contre toutes les discriminations	-	30 000	
	Total P.0205		465 000	4 082 000
	P.0206	P.0206-100 :Bretagne Développement Innovation	-	1 900 000
P.0206-201 :Bretagne Commerce International - mission DIEB		-	2 356 000	
P.0206-202 :Soutiens aux Programmes européens et interrégionaux		-	10 000	
P.0206-203 :Soutien à la CRMA pour l'organisation de salons internationaux pour les artisans		-	30 000	
P.0206-204 :Soutien BCI pour les Investisseurs Directs Etrangers (IDE)		-	656 000	
P.0206-301 :Soutien à la politique de Clusters		-	450 000	
P.0206-302 :Soutien aux acteurs des filières		-	470 000	
P.0206-312 :Etudes d'intérêt général		-	45 000	
P.0206-330 :Actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail		-	350 000	
P.0206-400 :Promotion des politiques publiques		-	45 000	
Total P.0206		-	6 312 000	
P.0207	P.0207-110 :Favoriser la création, la transmission et la reprise des exploitations	-	300 000	
	P.0207-120 :Sécuriser et consolider les projets d'installation	100 000	400 000	
	P.0207-130 :Soutien au programme d'accompagnement des projets d'installation	-	250 000	
	P.0207-211 :Moderniser le parc bâtiment	13 500 000	-	
	P.0207-212 :Soutien aux investissements agri environnementaux	2 000 000	-	
	P.0207-213 :Aides aux organismes	-	1 200 000	
	P.0207-220 :Accompagner les économies énergétiques dans les exploitations agricoles	1 000 000	200 000	
	P.0207-230 :Soutenir la compétitivité de la filière bois	1 000 000	350 000	
	P.0207-311 :Développer l'agriculture biologique	-	500 000	
	P.0207-312 :Soutenir les filières de production et de qualité	-	150 000	
	P.0207-321 :Développer les circuits courts, les activités et les filières de diversification	1 000 000	200 000	
	P.0207-322 :Soutenir la compétitivité de la filière équine	200 000	600 000	
	P.0207-410 :Soutien aux programmes de recherche appliquée	300 000	1 900 000	
	P.0207-420 :Soutien aux MAE	-	400 000	
	P.0207-430 :Soutien au programme Breizh Bocage	600 000	400 000	
	P.0207-510 :Contribuer à la production d'énergies renouvelables par et pour l'activité agricole	1 100 000	100 000	
	P.0207-530 :Contrat d'autonomie et de progrès dans les exploitations des lycées agricoles	100 000	-	
Total P.0207		20 900 000	6 950 000	

		AP	AE
P.0208	P.0208-1 :Mettre en œuvre la stratégie maritime bretonne	614 049	650 798
	P.0208-2 :Animer et accompagner les transitions et l'innovation maritime	585 951	1 084 202
	P.0208-3 :Soutenir la création et le développement des entreprises de la filière halieutique	1 440 000	-
	P.0208-4 :Contribuer à la compétitivité de la filière halieutique	3 150 000	820 000
Total P.0208		5 790 000	2 555 000
P.0209	P.0209-11 :Développer et valoriser le domaine pour soutenir les activités portuaires	350 000	-
	P.0209-12 :Entretien le patrimoine portuaire régional pour assurer sa pérennité	4 654 500	-
	P.0209-13 :Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires	7 915 500	-
	P.0209-14 :Accompagner la modernisation des concessions des ports régionaux	8 200 000	-
	P.0209-21 :Définir les conditions d'exploitation des ports et contrôler l'exécution des contrats de concession	-	2 112 500
	P.0209-22 :Améliorer la performance logistique des ports	50 000	-
	P.0209-23 :Placer les enjeux environnementaux au centre des actions portuaires	30 000	-
	P.0209-40 :Développement du Port de Brest	-	790 000
Total P.0209		21 200 000	2 902 500